



PRÉFÈTE DE LA SARTHE

PRÉFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau de l'utilité publique
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à une demande d'autorisation préfectorale présentée par la SARL Ferme éolienne de Neuvillalais, en vue de l'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent comprenant notamment 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire de la commune de NEUVILLALAIS.

Par arrêté n°DIRCOL 2016-0142 du 22 avril 2016, la préfète de la Sarthe a ouvert une enquête publique sur le projet présenté par la SARL Ferme éolienne de Neuvillalais, domiciliée Rue du Poirier, 14650 CARPIQUET, en vue de l'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent comprenant notamment 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire de la commune de NEUVILLALAIS.

Cette enquête d'une durée de 32 jours se déroulera

du mercredi 18 mai 2016 au samedi 18 juin 2016 inclus

en mairie de NEUVILLALAIS, siège de l'enquête, et en mairie de MÉZIÈRES-SOUS-LAVARDIN

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de NEUVILLALAIS et de la mairie de MÉZIÈRES-SOUS-LAVARDIN, accompagné d'un registre d'enquête sur lequel seront consignées ses observations.

Madame Michèle ROUSSILLAT, professeur d'histoire-géographie en retraite, désignée commissaire enquêteur titulaire ou le cas échéant Monsieur Gérard CHARTIER, directeur d'école en retraite, son suppléant, recevra en personne les observations du public au cours de permanences qui se tiendront de la façon suivante :

- à la mairie de NEUVILLALAIS : le mercredi 18 mai 2016 de 9h à 12h
- à la mairie de MÉZIÈRES-SOUS-LAVARDIN : le jeudi 26 mai 2016 de 13h30 à 17h30
- à la mairie de MÉZIÈRES-SOUS-LAVARDIN : le lundi 30 mai 2016 de 9h à 12h
- à la mairie de NEUVILLALAIS : le lundi 30 mai 2016 de 14h à 17h
- à la mairie de NEUVILLALAIS : le vendredi 10 juin 2016 de 17h à 20h
- à la mairie de NEUVILLALAIS : le samedi 18 juin 2016 de 9h à 12h

Pendant la durée de l'enquête, toutes remarques pourront également parvenir par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de la commune de NEUVILLALAIS, siège de l'enquête. Toute observation peut par ailleurs être déposée sur le site internet des services de l'Etat dans le département de la Sarthe (www.sarthe.gouv.fr, rubriques « Publications » - « Consultations et enquêtes publiques »). Toute demande d'information complémentaire sur ce dossier peut être adressée au responsable du projet, à savoir : la SARL Ferme éolienne de Neuvillalais, Rue du Poirier, 14650 CARPIQUET.

Cette demande comprend une étude d'impact qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le département de la Sarthe et l'étude d'impact complète peut également être consultée à la préfecture, au bureau de l'utilité publique.

Les personnes physiques ou morales intéressées pourront prendre connaissance, pendant une durée d'un an, après la clôture de l'enquête, du mémoire en réponse éventuel du demandeur ainsi que du rapport, des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur, en s'adressant à la préfecture de la Sarthe - Bureau de l'utilité publique ou en mairies de NEUVILLALAIS et de MÉZIÈRES-SOUS-LAVARDIN, ou en consultant le site internet des services de l'Etat en Sarthe. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure d'instruction est une autorisation assortie du respect de prescriptions, ou un refus, par arrêté de la préfète de la Sarthe.